

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 30 septembre 2021 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur, les membres du conseil statueront sur la demande d'usage conditionnel suivante, à savoir :

Nature et effets :

- 1) Autoriser l'usage location en court séjour de grande envergure dans le bâtiment projeté;

Location en court séjour :

Activité commerciale d'hébergement complémentaire à l'habitation offrant, dans un but locatif, de l'hébergement pour une durée inférieure à 31 jours à une clientèle de passage, uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés dotés d'une cuisinette, étant une résidence principale ou secondaire, requérant ou non une attestation de classification au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristiques (E-14.2).

Location en court séjour de grande envergure :

Établissement comprenant 4 à 6 chambres à coucher.

Identification du site concerné : 220 chemin de la Fraternité, lot 4 755 419, matricule : 2918-53-3189-0-008-0001.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 15^e jour du mois de septembre 2021



Steve Deschenes

Directeur général / Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 15^e jour du mois de septembre 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de septembre 2021.



Steve Deschenes

Directeur général / Secrétaire-trésorier